

# REPÉRAGE FRAGILITÉ ET PRÉVENTION AGGRAVATION SANTÉ DES SENIORS

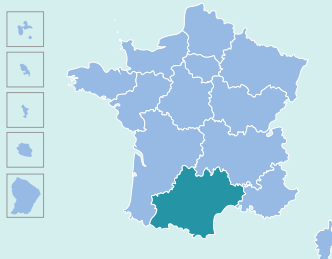


Dispositif organisationnel permettant de mieux repérer et qualifier les situations de fragilité et surtout de dégradation de la personne âgée à son domicile (GIR 4 à 6) par une application simple sur smartphone permettant la traçabilité de la mesure du ressenti de la personne.

## Porteurs du projet :

4 fédérations ADMR (Aveyron, Hérault, Pyrénées Orientales, Tarn)

**Partenaires** : ARS, équipes médico-sociales des conseils départementaux, structures évaluatrices et caisses de retraite, représentants du secteur médical et para-médical : médecins libéraux, infirmiers, kinésithérapeute, maisons de santé, Conseil de l'ordre des médecins, des pharmaciens, des infirmiers et URPS, MAIA



OCC

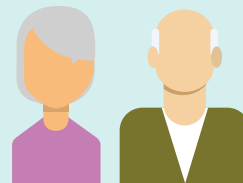


Durée : 3 ans



Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS) :  
561,6 K €

Fonds d'intervention régional (FIR) : 207,2 K €



Personnes de 60 ans et plus (GIR 4, 5 et 6) vivant à domicile ou en logement alternatif/résidence autonomie, en risque de fragilité suivi par un SAAD



Publié au Recueil des Actes Administratifs le 10/12/2019



Financement complémentaire : forfait mensuel par patient